

Les saisonnières de BOUHET

L'actualité municipale

Les rythmes scolaires

Nous avons du attendre le 11 février pour avoir enfin connaissance des éléments concernant la refonte des rythmes scolaires dans les écoles primaires, réforme qui peut entrer en vigueur à partir de la rentrée 2013.

En voici un résumé :

Les objectifs recherchés par la réforme sont de permettre aux enfants d'apprendre mieux et de favoriser leurs réussites scolaires. Il est proposé d'assurer un meilleur respect de leurs rythmes naturels d'apprentissage et de repos, aussi pour atteindre ce but, le décret prévoit de raccourcir chaque jour, le temps scolaire et de revenir à la semaine scolaire de 4,5 jours.

Voici les principales règles retenues concernant l'organisation :

Emploi du temps et redéploiement des heures d'enseignement :

24 heures d'enseignement, comme aujourd'hui, mais réparties sur 9 demi-journées.

Les heures d'enseignement sont réparties les lundis, mardis, jeudis, vendredis à raison de 5 h 30 maximum et les mercredis matins à raison de 3 à 3 h 30 maximum.

La pause méridienne ne peut être inférieure à 1 h 30.

1 heure par semaine peut s'ajouter pour des activités pédagogiques complémentaires en groupes restreints, organisées par les enseignants, pour l'aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages, pour une aide au travail personnel ou pour une activité prévue par le projet d'école.

Activités périscolaires :

La journée se terminant 30 à 45 minutes plus tôt, les communes, selon les besoins et en fonction de leurs ressources, pourront proposer aux enfants des activités périscolaires prolongeant le service public d'éducation soit environ 3 h par semaine. Ces activités n'étant pas obligatoires, les parents pourront récupérer leurs enfants à la sortie des classes.

Si ces activités ne sont pas mises en place, les garderies ou accueils périscolaires existants prendront le relais. Dans ce cas, les bus passeront plus tôt.

Les intervenants devront proposer aux enfants des activités culturelles, sportives ou manuelles.

Les taux d'encadrement sont plus souples que pour les centres de loisirs et si un projet éducatif territorial est mis en place, il faudra prévoir 1 animateur pour 14 enfants de moins de 6 ans (au lieu de 1 pour 10) et 1 animateur pour 18 enfants de plus de 6 ans (au lieu de 1 pour 14). Si aucun projet éducatif territorial n'est mis en place, ces taux ne sont pas exigibles.

Projet éducatif territorial (PEDT) :

Ce projet qui n'a pas de caractère obligatoire, devra être élaboré en concertation avec tous les membres de la communauté éducative. Il pourra également concerner la pause méridienne.

Dérogations possibles :

Il est possible de différer l'application de la réforme à la rentrée 2014.

La 9ème demi-journée peut être proposée le samedi au lieu du mercredi.

Aide financière :

50 € d'aide par enfant à la rentrée 2013, puis plus aucune aide.

L'actualité municipale

De plus, l'organisation scolaire de notre R.P.I est étroitement liée aux transports. Un orchestre avec le responsable des transports scolaires du Conseil Général. Celui-ci transports scolaires ne poseraient pas de problème les lundis, mardis, jeudis, mais qu'ils ne permettraient les mercredis, qu'une amplitude de classe de 2 h 20 à Chambon et 2 h 48 à Bouhet. Ceci est immuable.



Une réunion des enseignants et des élus des 3 communes a été organisée et compte courts qui sont imposés pour une mise en place de la réforme à la rentrée 2013, préféré reporter à la rentrée 2014 son application. En effet, elle a estimé que l'orgar et des diverses activités nécessitait plus de concertation et de réflexion, que l'élaboration du PEDT demandait beaucoup de temps et que le recrutement de personnel qualifié pour des temps très courts (30 à 45 min par jour) allait être compliqué. De plus, se pose le problème des parents qui travaillent et qui ne pourront pas récupérer leurs enfants le mercredi à midi !

Je souhaite ajouter que le Maire se voit attribuer une charge supplémentaire puisqu'il est maintenant responsable de 80 à 90 enfants pendant ce temps périscolaire supplémentaire. Quand au coût, il est estimé annuellement à environ 150 € par enfant, ce qui représente à peu près 1/3 de l'autofinancement de la commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé de solliciter une dérogation pour reporter à la rentrée scolaire de septembre 2014, la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires, afin de mieux les préparer.

afin de préparer correctement

Nathalie BOUCARD

Inscriptions à l'école pour la rentrée 2013

Elles auront lieu à l'école de Bouhet pour les familles habitant à Bouhet du mardi 2 au vendredi 5 avril de 17 h à 18 h 30.

Rénovation de la salle des fêtes

L'année dernière nous avons réalisé la mise aux normes des équipements électriques de la salle des fêtes (pas de défaut majeur constaté). Cette année, suite à un nième problème de soulèvement du parquet par temps humide, nous avons décidé de le remplacer par un carrelage. C'est maintenant chose faite, et nous en avons profité pour repeindre les murs. Saluons le travail remarquable fait par Patrick et Gérald ainsi que Claude l'employé technique de Virson qui leur a prêté main forte.

Jardin derrière la Mairie

Le jardin communal sera mis à la disposition de l'association ABCD qui en fera un jardin pour tous. Pour plus de renseignements, veuillez contacter les membres de l'association.

N. Boucard

Informations diverses

SMICTOM, ramassage des sacs jaunes

A partir du 1er avril, pensez à sortir vos sacs jaunes le mardi à partir de 6 h, au lieu du lundi (c poisson d'avril).

Si vous n'avez pas reçu le calendrier dans votre boîte aux lettres, venez en chercher un en Mai



Communauté de Communes

La future Communauté de Communes qui regroupera 27 communes à partir de janvier 2014, s'appellera « Communauté de Communes Aunis Sud ».

SERVICE « Taxi mouette »

Ce service permet de vous rendre une fois par semaine à Aigrefeuille en taxi à partir de chez vous pour une modique somme de 3,90 € l'aller/retour ou 3,20 € pour les moins de 26 ans.

Vous pouvez prendre les correspondances du réseau de bus des Mouettes pour Rochefort.

Vous devez réserver votre aller au 0 811 36 17 17 (prix d'un appel local) la veille avant.

Horaires :

Mardi : arrivée à Aigrefeuille à 7 h 45 ou 10 h 30

Samedi : arrivée à Aigrefeuille à 9 h

Départ d'Aigrefeuille à 8 h 15

Départ d'Aigrefeuille à 11 h



N'hésitez pas à utiliser ce service mis en place par le Conseil Général.

Nouveaux Bouhetais : Bienvenue à Bouhet

N'oubliez pas de passer à la Mairie afin de vous faire connaître et de disposer des informations utiles à votre installation sur la commune.

Les prochaines dates du service de minibus

Les Mardis 9 et 23 avril, 14 et 28 mai, 11 et 25 juin.

Les manifestations à venir

7 avril : pique nique « débroussaillage »

Jardin associatif situé derrière la Mairie, organisé par l'ABCD, ouvert à tous.

12 avril : carnaval de l'école

Défilé des enfants dans les rues du Bief, Leconte, des Marronniers à partir de 15 h.

25 avril : repas du club des aînés

A la salle des fêtes.

5 mai : troc de plantes

Rendez-vous place de la Poste, à partir de 9 h, organisé par l'ABCD.

La bibliothèque « A livre ouvert » vous proposera cette matinée là de nombreux ouvrages, botaniques en général et jardinage en particulier.

8 mai : cérémonie du souvenir

La commémoration du 68ème anniversaire de la Victoire du 8 mai 1945 aura lieu au cimetière. Le rendez-vous est fixé à 10 h 30 sur la place de la Poste pour le départ du défilé à 10 h 45. Le verre de l'amitié sera ensuite servi à la salle des fêtes. Merci de votre participation.

31 mai : chorale de l'école

Les enfants présenteront leur spectacle dans l'école à partir de 19 h. Venez nombreux les applaudir !

31 mai : concours de pétanque

Organisé par le club des Aînés à Saint Sauveur.

22 juin : fête de la musique

Organisée par l'ABCD.

23 juin : fête de l'été

Organisée par l'ABCD avec la participation de la Mairie.

Juin : Grand-parc du Puy du Fou

Sortie organisée par le Club des Aînés.

6 juillet : Pique-nique du Club des Aînés.



SECURITE

La gendarmerie signale une recrudescence importante des cambriolages, notamment des résidences principales sur notre circonscription.

Les vols d'outillage, principalement électroportatif, et de matériaux (câbles, convecteurs, fenêtres...) sont les plus fréquents et sont commis le plus souvent au cours de la matinée.

Afin d'empêcher une montée en puissance de ces vols, les gendarmes vous demandent d'être vigilants et dans la mesure du possible, de renforcer les fermetures de garages, cabanons, abris et d'accroître la surveillance de vos chantiers.

N'hésitez pas à vous rapprocher de leurs services en cas de renseignements susceptibles d'orienter les enquêtes.

Gendarmerie d'**Aigrefeuille** TEL : 05 46 35 50 08

Gendarmerie de **Surgères** TEL : 05 46 07 00 46

**A partir du 1er avril,
pensez à sortir vos sacs jaunes
le mardi à partir de 6 h.**

